

2026 / 26

République Française
Département de la Drôme

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CREPOL

Séance du 5 mai 2026

Date de convocation

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BURCET Richard

Membres afférents au Conseil : 14 en exercice : 15 Délibérants 15

Présents : Mmes REBOULET Florence, BLACHON-PLETINCKS Christelle, DEROUX Gwendoline, RONCERAY Stéphanie, BERGER Géraldine, PLACE Emmanuelle, Mrs PAPEAU Jean-Claude, GERMAIN Christophe, DOCHIER Franck, MONNET Jean-Michel, GARNIER Christian, REGAL François, MICHALET Thierry

Absente excusée : Mme VERGARA Carmen

Secrétaire de séance : Mme REBOULET Florence

OBJET : AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION D'UN ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES PRÉSENTÉS PAR LA SAS DEROUX Frères SITUÉE A ARTHEMONAY

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de la SAS DEROUX Frères d'extension d'un élevage de volailles de poules pondeuses dont la capacité autorisée actuelle est de 121 800 places jusqu'à une capacité de 121 800 places de poulets. Le site actuel comprend trois poulaillers. Le projet nécessite la construction de deux bâtiments d'élevage supplémentaires. Ces deux bâtiments comprendront un élevage de poules pondeuses en volière.

Monsieur le maire précise que ce projet est implanté sur la commune d'Arthemoney.

Monsieur le maire informe qu'une ouverture de consultation du public a lieu à Arthemoney jusqu'au mardi 21 juillet 2026 inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'extension d'un élevage de poules pondeuses de la SAS DEROUX Frères située à Arthemoney.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Le Maire
BURCET Richard



Le secrétaire de séance
REBOULET Florence

CERTIFIE EXECUTOIRE
Reçu en Préfecture le
Publié le